

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2024

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	37	Pouvoirs	7	Suffrages exprimés 44

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 03 octobre 2024 à la suite de la convocation adressée le 26 septembre 2024.

PRESENTS

ACHARD Nathalie - ALLARD-CHALANCON Josyane - BATAIL Joël - BERRY Frédéric - BLACHIER Yvan – BROSSE Karine - CHARPENAY Serge - CLAUZIER Alain - COSTE René – COURTAULT Joëlle - CROS Pierre – DAL PRA Yvette – DECULTY Jean-Paul - DEVIDAL Laurent – FAURE Jean-Paul – FAURE Jean-Pierre - FREYDIER Nicolas - GAILHOT Emmanuel – GIACOMINI Alain – GUIZOUT Fabrice - JALLAT David - JOSY Christian - LADREYT André - LEPINE Nadine – LOUBERSAC Eliane – MAZET Christine – MERCIER Annie - RAGONNAUD Evelyne - RIOU Gaëtan - RIOUFOL Magaly - SANIEL Gérard – SENO Yves - SUTER Danièle – TAULEIGNE Marc - TISSIER Pierre - TRAMONI Philippe – VIALLE Sabine

ABSENTS REPRESENTES

DEBARD Cécile représentée par COSTE René - LOUIS Michel représenté par CHARPENAY Serge - MANDON Murielle représentée par BERRY Frédéric - NALPAS Robert représenté par CROS Pierre - ROCHETTE Didier représenté par JOSY Christian - SERRE Denis représenté par BROSSE Karine - SERRE Laëtitia représentée par RIOUFOL Magaly

ABSENTS non REPRESENTES

AUFFEUVRE Martin - BARRES Christelle - BESSON Charly - BLANC Luc - BONNET Baptiste - BRUN Patrick - CHAUSSINAND Didier - CLEMENT Raphaël - CRESTON Philippe - DALLARD Jean-François - EPINAS Sophie - FAURE Jérôme - GIRAUD Francis - LOUHALA Ali-Patrick – MOINS Emmanuel - MUSTIELES Gilles - ROUSSET Daniel - ROZE Aurélien - SAUTEL Laurence - TORTI Damien - VERGNIER Cédric - VIAL Elise

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine BROSSE

Le procès-verbal du Comité syndical du 10 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération N°21/2024 - PLAN DE FINANCEMENT : CREATION DE LA DECHETERIE ET DU POLE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 42 pour, 2 contre (FAURE Jean-Paul et DEVIDAL Laurent) et 0 abstention :

- ❖ Valide le plan de financement pour la création de la déchèterie et du pôle d'économie circulaire :

DEPENSES	Montant TTC du projet (2024 à 2026)
Investissements – achat du terrain – 10000m2 (avec estimation frais notarié à 10% + tva)	325 000,00 €
1 - Investissements – travaux	2 074 920,00 €
Investissements – travaux aléas	207 480,00 €
2 - Etudes MOE - divers	280 200,00 €
3 - Matériel - Bennes	80 808,00 €
	- €
TOTAL DEPENSES	2 968 408,00 €
RECETTES HT	Financement du projet
DETR 2024	533 000,00 €
REGION AURA	50 000,00 €
EMPRUNTS sur 25 ans	1 626 783,35 €
FCTVA	433 624,65 €
AUTOFINANCEMENT (<i>Demande de paiement du terrain sur 5 ans</i>)	325 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 968 408,00 €

Délibération N°22/2024 - ACHAT DU TERRAIN A LA CDC VAL'EYRIEUX

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'acquérir environ 10000 m² de terrain appartenant à la CDC VAL'EYRIEUX répartis sur les parcelles 0475 et 0476 de la section cadastrale AB situés sur la ZA des Près de l'Eyrieux – 07160 SAINT MICHEL D'AURANCE au prix de 25.00 € HT/m²
- D'autoriser Karine BROSSE – 1^{ère} Vice-Présidente du SICTOMSED à signer le compromis de vente
- D'autoriser le Président du SICTOMSED à signer l'acte d'achat et toutes pièces s'y rapportant
- De solliciter un étalement du paiement sur 5 ans

Délibération N°23/2024 - DECISION MODIFICATIVE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à ouvrir les crédits supplémentaires tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
042 – 777 : Quote-part des subventions d'investissement		+ 100.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	+ 100.00 €	
Investissement		
040 – 13912 : Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 100.00 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 100.00 €

Délibération N°23/2024 - REDEVANCE SPECIALE – BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise Monsieur le Président à mettre à jour les tarifs de la redevance spéciale – Budget Annexe à compter du 01/10/2024 :

	Tarifs HT à la tonne
Collecte – Prétraitement et transport des déchets verts – Déchèterie de Saint Sauveur de Montagut	125.00 €
Collecte – Prétraitement et transport des déchets verts – Déchèterie de Vernoux-en-Vivarais	138.00 €